



LE SUIVI DU DOSSIER CHAUFFAGE URBAIN

Clichy Habitat poursuit les actions engagées dans le cadre du contentieux lié au chauffage urbain. Au même titre que la ville, l'Office a assigné la SDCC (société de distribution de chaleur) devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny afin d'obtenir réparation du préjudice.

Depuis plusieurs années, la ville de Clichy s'est aperçue qu'elle n'avait sans doute pas mis en place les moyens techniques, juridiques et humains qui permettent de **faire le poids face au géant Suez dont les filiales impliquées dans ce dispositif complexe, sont également parties prenantes de la concession** (SDCC, Levallois énergie maintenance (LEM), etc.).

“ *parvenir à une issue satisfaisante pour les intérêts de la Commune, de Clichy Habitat et de ses locataires* ”

Cette question qui a suscité de nombreux débats, a conduit le Conseil municipal à saisir en décembre 2007 et à la demande du Maire et Président de Clichy Habitat, la

Chambre régionale des comptes (CRC). Celle-ci a rendu son rapport qui confirme la **fragilité juridique du montage mis en place par la concession du chauffage urbain et ses coûts excessifs, ainsi que, la générosité dont elle fait preuve à l'égard de la ville de Levallois-Perret.**

Pour faire toute la lumière sur ce dossier, **une commission spéciale du chauffage urbain chargée d'une enquête** sur la concession a été mise en place. La loi limitant à 6 mois la durée maximale d'une telle commission, le travail se poursuit au

sein de la délégation de service public du Conseil municipal.

Parallèlement, Clichy Habitat a mandaté ses avocats afin de **rechercher une conciliation** dans le cadre prévu par la loi.

Les discussions ont été reprises notamment sur le solde du passé, les tarifs à venir et sur les nouvelles technologies du chauffage urbain dans le cadre du Grenelle de l'environnement. **Les locataires seront informés sur les évolutions du dossier.**

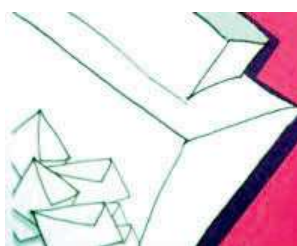
Le dossier du chauffage urbain a fait l'objet d'informations lors de la commission finances et patrimoine du 22 octobre, du conseil d'administration du 27 octobre et du conseil de concertation locative du 8 novembre.



LE RÉVEILLON DE LA RÉSIDENTENCE AZUR

Le **24 décembre** prochain au soir, la résidence Azur (6/8 rue Pierre Curie) organise un **réveillon dîner spectacle** pour les personnes âgées, à partir de 19h00 avec une participation financière de 38€ par personne. Un accompagnement sera assuré par bus.

Renseignements et inscriptions : **01 47 31 51 00**



au plus tard
le 31 décembre
2010



INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Si vous venez d'emménager, si vous avez atteint la majorité ou si vous êtes devenus citoyens français ou européen, pour voter **inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 31 décembre 2010**. Vous pouvez vous inscrire :

- à la Mairie,
- dans les mairies annexes,
- auprès du bus mobile élections,
- par correspondance.

Renseignements au service des élections de la ville : **01 47 15 30 14**